



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le 16 du mois de novembre à 21 heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 06 novembre 2017, se réunit au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSARUTTO, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Présents :

M. Patrick MASSARUTTO, Maire, M. Marc DELSOUC, M. Daniel DEJEAN, M. Pierre CONDOJANOPOULOS, Mme Sonia SCHWECHLER (adjoints au Maire),

Mme Olga TRAVIESAS, M. Alain BROUARD, M. Pierre DELMAS, Mme Ghislaine BIBES-PORCHER (conseillers municipaux),

Absents excusés :

Mme Alexandra COSTES donne pouvoir à M. Pierre CONDOJANOPOULOS

M. Jean-Michel DALLARD donne pouvoir à M. Patrick MASSARUTTO

Mme Agnès HIPPOLYTE donne pouvoir à M. Daniel DEJEAN

Absents :

Mme Sophie SARREBRESSOLES

Mme Elodie FOUCAUD

M. Guy DEDIEU

Mme Monique BEGAULT

M. Francis MOUREY

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), M. Marc DELSOUC est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du 10 octobre 2017.
Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

Au préalable M le Maire propose l'adjonction à l'ordre du jour des points suivants :

17 - délibération permanente de mise au pilon de collections à la médiathèque

18 - délibération de délégation de signature au maire pour une convention avec la CdC Volvestre sur l'entretien de la voirie communale.

19 - délibération sur le changement de la longueur de la voirie communale

20 - délibération sur la taxe d'aménagement

21 - acquisition d'un véhicule électrique – demande subvention au cd31

Il propose également le retrait de deux délibérations inscrites à l'ordre du jour :

02- approbation des modalités de transfert des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires à la communauté de communes du Volvestre (retrait à la demande de la CdC du Volvestre pour corrections nécessaires)

14- avenant n°01 au marché de travaux de la rd28 grand rue

(retrait à la demande de M le Maire pour négociations tarifaires à mener)

Accepté à l'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour :

- 01-MANDAT AU CENTRE DE GESTION 31 POUR LA MISE EN CONCURRENCE DE CONTRAT GROUPE DE L'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS AFFILES CNRACL & IRCANTEC - ANNEES 2019-2022
- 02-CONVENTION AVEC LE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) PILOTE PAR LE PAYS SUD-TOULOUSAIN
- 03-CONVENTION AVEC LE SDEHG D'UNE RECONNAISSANCE DE SERVITUDE PREALABLE A LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE BASSE TENSION « CHEMIN DES COMMUNAUX »
- 04-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DU VOLVESTRE
- 05-DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU MAIRE
- 06-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE CARBONNE
- 07-MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT
- 08-BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°4
- 09-DEMANDE D'AUTORISATION D'ENGAGER, MANDATER ET DE LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018
- 10-ADMISSIONS EN NON-VALEUR
- 11-CONSERVATION DES ARCHIVES COMMUNALES : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE
- 12-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION APL NOEL 2017
- 13-DEMANDE DE SUBVENTION PREFECTURE HAUTE-GARONNE AU TITRE DE LA DETR
- 14-SOLLICITATION DU CONCOURS FINANCIER DE LA REGION OCCITANIE DISPOSITIF RENOVATION ENERGETIQUE ET ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE
- 15-DELIBERATION PERMANENTE DE MISE AU PILON DE COLLECTIONS A LA MEDIATHEQUE
- 16-DELIBERATION DE DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE POUR UNE CONVENTION AVEC LA CDC VOLVESTRE SUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE.
- 17-DELIBERATION SUR LE CHANGEMENT DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE
- 18-DELIBERATION SUR LA TAXE D'AMENAGEMENT
- 19-ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE – DEMANDE SUBVENTION AU CD31

Questions diverses

PROJETS DE GRAVIERES – Choix du conseil municipal sur nouvelle proposition LAFARGE
PLU – inscrire des réserves foncières sur le PLU concernant les zones de servitudes réseaux collectifs

01- MANDAT AU CENTRE DE GESTION 31 POUR LA MISE EN CONCURRENCE DE CONTRAT GROUPE DE L'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS AFFILES CNRACL & IRCANTEC - ANNEES 2019-2022

Rapporteur : M le Maire

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention entre Mairie et le CDG31 pour le contrat groupe des assurances de couverture des risques des agents territoriaux de 2019 à 2022.

Pour à l'UNANIMITE

02- CONVENTION AVEC LE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) PILOTE PAR LE PAYS SUD-TOULOUSAIN

Rapporteur : Daniel DEJEAN

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention entre Mairie et le TEPCV porté par le PETR Sud Toulousain (conventionnement entre la collectivité et l'établissement public pour le portage de dossiers de subventions).

POUR à l'unanimité.

03- CONVENTION AVEC LE SDEHG D'UNE RECONNAISSANCE DE SERVITUDE PREALABLE A LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE BASSE TENSION « CHEMIN DES COMMUNAUX »

Rapporteur : Pierre CONDOJANOPOULOS

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention entre Mairie et le SDEHG pour la construction d'une ligne souterraine pour le raccordement de particuliers.

POUR à l'unanimité.

04- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DU VOLVESTRE

Rapporteur : M le Maire

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de modification du PLH de la CdC du Volvestre.

Pierre DELMAS demande des précisions sur les effets de cette modification.

M. le Maire précise qu'actuellement seules les communes de -1000 hbts du « Volvestre » peuvent prétendre à des aides pour la rénovation de leur parc de logements communaux ou la valorisation du petit patrimoine ; les communes comprises entre « 1000 et 2000 hbts » ne peuvent prétendre à ces aides : il est donc nécessaire d'autoriser d'étendre le périmètre après avis des communes situées sur le territoire (à défaut d'avis du CM sous deux mois après réception de la demande celui-ci est considéré favorable).

POUR à l'unanimité.

05- DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU MAIRE

Rapporteur : Daniel DEJEAN

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur un complément de délégation de signatures consenties au maire le 10.04.2014 ; sont rajoutées les délégations liées à l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics, la perception de toute subvention pour le financement de projets, la conclusion et la révision du louage des choses, la conclusion de conventions avec des collectivités territoriales et Ets publics, l'adhésion et/ou le renouvellement aux associations dont elle est membre, intenter au nom de la Commune les actes en justice et de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

POUR à l'unanimité.

06- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE CARBONNE

Rapporteur : M le Maire

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de modification du PLU de Carbonne.

M. le Maire précise que le projet de la Commune de Carbonne a le mérite de restituer 114 ha en zones agricole et naturelle ; il indique également qu'à défaut d'avis du CM sous trois mois après réception de la demande celui-ci est considéré favorable).

POUR à l'unanimité.

07- MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Rapporteur : Daniel DEJEAN

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification de la durée du contrat de travail de l'agent de la médiathèque à compter du 1^{er} trimestre 2018 passant de 24 à 32 heures hebdomadaires.

POUR à l'unanimité.

08- BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°4

Rapporteur : Daniel DEJEAN

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la décision modificative n°4 du budget primitif.

M. DEJEAN précise à l'assemblée -qui souhaite des précisions- que la fin des contrats aidés, le remplacement d'agents en maladie par des CDD et des régularisations de l'ancienneté des carrières d'agents titularisés ont généré des dépenses imprévues en charges de fonctionnement à ajouter aux salaires des agents, indemnités des élus, prime de fin d'année et cotisations afférentes.

La ligne budgétaire prévue au BP apparaît insuffisante pour le mois de décembre ; il est donc nécessaire de procéder à des écritures d'ordre dans une décision modificative en inscrivant des dépenses et des recettes dans différents articles du même chapitre.

POUR à l'unanimité.

09- DEMANDE D'AUTORISATION D'ENGAGER, MANDATER ET DE LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

Rapporteur : Daniel DEJEAN

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire d'engager, mandater et de liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018.

POUR à l'unanimité.

10- ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Rapporteur : Daniel DEJEAN

Le Conseil Municipal est invité à adopter en non-valeur des créances anciennes non recouvrables.

M. DEJEAN précise à l'assemblée que le recouvrement est effectué par la perception qui, après relances multiples et preuve de l'impossibilité de recouvrer les créances demande à la collectivité d'admettre en non-valeur ces sommes.

POUR à l'unanimité.

11- CONSERVATION DES ARCHIVES COMMUNALES : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE

Rapporteur : Daniel DEJEAN

Le Conseil Municipal est invité à voter pour autoriser M. le Maire à demander une subvention au Conseil départemental pour la conservation d'archives communales.

POUR à l'unanimité.

12- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION APL NOEL 2017

Rapporteur : Pierre CONDOJANOPOULOS

Le Conseil Municipal est invité à voter pour allouer une subvention exceptionnelle à l'association APL.

M. CONDOJANOPOULOS précise à l'assemblée le détail des animations prévues par l'association ; il indique qu'un plan de sécurisation du site sera appliqué (vigipirate) et espère que l'éclairage sera suffisant (problème de câble électrique usé et cassé prévu en remplacement SDEHG en 2018).

POUR à l'unanimité.

13- DEMANDE DE SUBVENTION PREFECTURE HAUTE-GARONNE AU TITRE DE LA DETR

Rapporteur : Daniel DEJEAN

Le Conseil Municipal est invité à voter pour que M. le Maire demande une subvention DETR en Préfecture. M. DELSOUC demande quelle répartition sera faite entre organismes financeurs. M DEJEAN répond que la DETR sera demandée au titre des années 2018/2019/2020 et inclura l'Etat, le Département, la Région... notamment au travers du dispositif TEPVC pour lequel la commune a déjà reçu notification pour une participation calculée sur 26100€ d'aides sur les études thermiques et 230000€ sur la rénovation énergétique.

POUR à l'unanimité.

14- DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION OCCITANIE POUR L'ETUDE DE RENOVATION ENERGETIQUE ET DE L'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Rapporteur : Daniel DEJEAN

Le Conseil Municipal est invité à voter pour autoriser M. le Maire à demander une subvention à la Région pour la rénovation et l'accessibilité de la mairie.

POUR à l'unanimité.

15- DELIBERATION PERMANENTE DE MISE AU PILON DE COLLECTIONS A LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : Daniel DEJEAN

Le Conseil Municipal est invité à voter pour autoriser « la mise au pilon » de collections obsolètes. Les ouvrages pourront être également mis à disposition dans des cabanes à lire ou donnés à des associations caritatives ou cédées gratuitement aux lecteurs intéressés.

POUR à l'unanimité.

16- DELIBERATION DE DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE POUR UNE CONVENTION AVEC LA CDC VOLVESTRE SUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE.

Rapporteur : M le Maire

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition du personnel communal à la CdC du Volvestre.

M. DELSOUC demande quelles sont les missions que feront les agents et quelle sera la compensation financière. M le Maire répond que cela concerne uniquement la voirie et que le remboursement sera effectué sur la base de 40€TTC/heure agent et matériel compris.

POUR à l'unanimité.

17- DELIBERATION SUR LE CHANGEMENT DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Rapporteur : Daniel DEJEAN

Le Conseil Municipal est invité à valider les longueurs de voirie pour le calcul de la DSR 2019.

M DELMAS demande quand et comment ces mesures ont eu lieu.

M. DEJEAN répond qu'il a lui-même été dans un véhicule de la CdC équipé d'un compteur spécial pour procéder au relevé doublé d'un comptage par le SIG de la communauté.

Résultat : 2005 :15,1 km – 2017 : 19,59 km

POUR à l'unanimité.

18- DELIBERATION SUR LA TAXE D'AMENAGEMENT

Rapporteur : Daniel DEJEAN

Le Conseil Municipal est invité à voter pour la taxe d'aménagement applicable dès 2018.

M. DEJEAN précise que l'attractivité de la commune va engendrer de lourds investissements pour adapter ses services publics (extension des écoles, restaurant scolaire, salle polyvalente, services culturels et sociaux, etc) à l'augmentation d'une nouvelle population.

Il indique à l'assemblée que la taxe d'aménagement applicable sur la commune a été votée en 2011 à un taux de 4% (le minimum étant de 1% et le maximum de 5%).

Selon ses estimations le passage de 4 à 5% de cette taxe permettrait une recette nouvelle de +10000€/an (base des contributions versées en « année ordinaire »).

Mme BIBES-PORCHER s'interroge sur le passage de 4 à 5% qui sera donc le taux maximum et l'incidence dans le budget prévisionnel des projets immobiliers de primo-accédants.

M. DEJEAN répond que les porteurs de projets intègrent les taxes de façon globale dans leurs plans de financement et que la dépense supplémentaire ne sera que de quelques centaines d'euros par dossier.

M. CONDOJANOPOULOS trouve cette taxe déjà élevée car appliquée à toute construction avec PC.

Mme BIBES-PORCHER rejoint M. CONDOJANOPOULOS et précise qu'elle est donc contre cette augmentation.

M. le Maire demande de procéder au vote :

POUR A LA MAJORITE (8 pour, 1 contre : Mme Ghislaine BIBES-PORCHER, 3 absentions : Mme Sonia SCHWECHLER, Mme Alexandra COSTES (par pouvoir donné à M. Pierre CONDOJANOPOULOS), M. Pierre CONDOJANOPOULOS

19- DEMANDE DE SUBVENTION AU CD31 POUR ACQUISITION DE VEHICULE UTILITAIRE

Rapporteur : Pierre CONDOJANOPOULOS

Le Conseil Municipal est invité à voter pour demander une subvention pour l'acquisition d'un véhicule en remplacement d'un fourgon ancien.

M. CONDOJANOPOULOS présente les offres des concessionnaires pour un véhicule électrique faisant ainsi bénéficier la commune de bonus écologique important cumulable à des offres promotionnelles offrant ainsi une réduction de près de 50% du prix de base.

Mme BIBES-PORCHER n'est pas d'accord sur la dimension écologique avancée autour des véhicules électriques qui nécessitent une alimentation énergétique issue majoritairement des centrales nucléaires.

M. DELSOUC trouve plus opportun d'acquérir un ou plusieurs véhicules d'occasion à moteur thermique face au prix de la location des batteries, entre autres, et surtout que certains véhicules d'occasion récents permettent d'obtenir des tarifs concurrentiels aux tarifs du neuf subventionné.

M. CONDOJANOPOULOS indique que le choix se porte sur un constructeur français qui vend les batteries garanties 8 ans.

M. le Maire demande de procéder au vote :

POUR A LA MAJORITE (11 pour, 1 abstention : Mme Ghislaine BIBES-PORCHER).

QUESTIONS DIVERSES :

M. DELSOUC et M. DEJEAN informent le conseil municipal de la modification du projet de carrières de « Lafarge » sur le secteur « du Bois de la Pierre » et de « Saintes ». Si la mairie du Bois de la Pierre a émis un avis favorable tout comme les agriculteurs de cette commune ou ceux de Longages concernés par le nouveau périmètre, il sera nécessaire d'avoir l'avis de la Commune de Longages.

Au préalable il sera nécessaire de modifier le PLU, ce à quoi les élus présents s'opposent.

M. DELSOUC propose à l'assemblée que soient intégrés dans le PLU de la Commune des « réserves foncières » concernant les zones de servitudes réseaux collectifs. Accord de principe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.